



**GROUPE LOGEMENT / HEBERGEMENT REHPI
COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 25 JUIN 2008**

Présents :

- Mme CHARREIRE, le Home
- Mme RININO, EIA
- Mme DAVOINE SERRA, CHU Grenoble
- Mme GUERRY, ALHPI
- Mme GRIFFON, CH St-Laurent du Pont
- Mme le Dr. RIVIERE, RÉHPI
- Melle MARMILOUD, coordonnatrice RÉHPI (CR)
- Mme PIRRELLO, SA APAJH
- Mme RAFFAELLI, Fondation Georges BOISSEL
- Mme CALLUET, Le Home
- Mme JUAREZ, secrétaire de coordination RÉHPI

Rappel des objectifs du groupe de travail logement / hébergement :

- 1- Etablir un état des lieux de l'existant en Isère en matière de logement/hébergement dédiés à des personnes en situation de handicap psychique ;
- 2- Produire une connaissance mutuelle des projets en cours portés par des partenaires du RÉHPI ;
- 3- Rapprocher ces données (existant et projets) aux besoins supplémentaires évalués, ainsi qu'aux prévisions annoncées dans le PRIAC.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de mise en cohérence (et concertation) de tous les projets actuels et futurs portés par des partenaires du RÉHPI. Le fruit de ce travail pourra être présenté et diffusé auprès de la DDASS et du CGI, ainsi qu'être utilisé par les partenaires pour enrichir la construction d'un projet de logement / hébergement.

Objectif de la rencontre

En réponse aux 2^{ème} objectif : présentation de 3 projets de logement / hébergement portés par des partenaires du RÉHPI :

- 1- Projet SARIL
- 2- Projets dans le cadre de la reconversion du site du Vion
- 3- Projet d'extension du Foyer de Vie à Saint-Joseph de Rivière

Retour sur le CR de la 1^{ère} rencontre (17-04-08) :

Des corrections sont à apporter : le pré-projet porté par l'ALHPI (M. EMELIN) sur le Territoire de l'Isère Rhodanienne concerne une seule résidence d'accueil s'appuyant sur le SAMSAH (au lieu d'un FAM et de deux résidences d'accueil notés dans le CR précédent).

Projet SARIL**(Service d'Accompagnement Renforcé et d'Insertion par le Logement)**

Présenté par Mme PIRRELLO, chef de service des services d'accompagnement - APAJH

Parties prenantes du projet :

- Grenoble Habitat (bailleur)
- APAJH (SARIL)
- UNAFAM

Bâti : 24 logements individuels pérennes et de droit commun (18 en PLAI et 6 en PLUS) construits sur le site de la Caserne (parmi les 800 logements en construction sur ce site) : 18 T1bis, 5 T2, 1 T3. L'équipe SARIL disposera d'un petit logement (T3) à quelques centaines de mètres pour la tenue de ses permanences et l'organisation d'activités (espace collectif). Ces logements seront à proximité d'une résidence pour étudiants.
Livraison : juin/septembre 2010.

Projet SARIL :

Public : 2/3 des logements sont réservés à des personnes en situation de handicap psychique et 1/3 tout handicap ;

Objectifs :

- 1- en direction des résidents : reprise de confiance en soi par un accompagnement renforcé et insertion par le logement ;
- 2- en direction de l'environnement/quartier : favoriser la citoyenneté en menant des actions de prévention et de sensibilisation.

Admission

- Critères d'admission :
 - 1- être accompagné par un SAVS (APAJH, AFIP ou SERDAC)
 - 2- souffrir d'isolement

Les autres critères d'admission sont à affiner.

- Commission d'admission : pas encore définie
- Commission d'attribution : a priori, composée d'un représentant de Grenoble Habitat, d'un représentant du PALDI, du chef de service SARIL, de l'éducateur SAVS, ...

Équipe du SARIL :

- 1 chef de service (ETP à définir)
- 2 moniteurs éducateurs à mi-temps
- 1 conseillère ESF (animation, prévention, etc) à 0,5ETP
- 1 temps de secrétariat

Cette équipe sera en charge des actions collectives mais non pas de l'accompagnement individuel assuré le SAVS de la personne.

Le projet est financé entièrement par le Conseil Général.

Projets Fondation Georges BOISSEL
(dans le cadre de la reconversion du site du Vion)

Présenté par Mme RAFFAELLI, administratrice, en charge du projet.

Contexte :

A l'échéance 2009, sur demande des tutelles, le Centre Psychothérapique du Vion sera transféré sur le site du Médipôle de Bourgoin, destiné à recevoir trois établissements hospitaliers ; à cette date le site du Vion sera inoccupé et offrira un extraordinaire potentiel pour des projets futurs qui se veulent en lien fort avec les actions médicales et sociales tournées vers les personnes atteintes de maladies psychiques et les personnes en exclusion sociale. L'objectif est de créer un espace de rencontre, d'ouverture et de vie. Le projet de reconversion, s'organise sur trois axes : **Médico-social, Social et socio-professionnel et artistique et culturel**

Une maison d'accueil spécialisée (MAS)

Ce projet a été accepté au CROSMS.

Capacité d'accueil : 60 places et 5 places temporaires (durée 3 mois maximum pour des séjours de rupture, d'adaptation).

Equipe : médecin psychiatre, psychologue, infirmière, éducateur, etc.

Cet établissement sera destiné à héberger des adultes à handicap psychique avec notification MDPHI (prise en charge par la CPAM) pour leur permettre de retrouver un mode de vie plus personnalisé et développer une certaine autonomie.

Une résidence d'accueil (= maison relais spécifique handicap psychique)

Capacité d'accueil : 15-20 places.

Public :

- personnes en situation de handicap psychique et de précarité et d'exclusion ;
- personnes déjà engagées dans un processus de réhabilitation
- âge : moins de 55 ans à l'entrée
- Sans enfant à charge, en couple ou célibataire (un appartement sera mis à disposition pour accueillir les enfants le week-end)
- Contact pré-établi avec un dispositif social et/ou médical

Bâti : dans un des bâtiments les plus neufs du site.

Equipe :

Une équipe formée de 4 personnes sur ce site :

- 1 maîtresse de maison (de formation CESF - en permanence la journée)
- 1 travailleur social (0,5 ETP – pour le projet de réhabilitation socio-professionnelle)
- 1 gardien (pour les permanences de nuit)

L'environnement du site actuel du Vion (grande propriété) est favorable à de nombreux projets. L'objectif est de promouvoir la réinsertion sociale et/ou professionnelle, notamment en ouvrant le site à l'extérieur :

Un chantier d'insertion agricole :

Installation d'un maraîcher bio dans un premier temps avant transformation en un chantier d'insertion.

Mise en place : 1^{er} semestre 2009

Un ESAT espace vert

A terme, quelques places d'ESAT devraient s'ouvrir : activités d'entretien des parcs et jardins, culture de plantes médicinales

Un centre d'Equithérapie

Activité encadré par un psychomotricien.

Ce centre ne sera pas uniquement réservé aux résidents du Vion (ouverture régionale) (Cf. document équithérapie)

Activités culturelles

Accueil d'artistes en résidence : les artistes devront ouvrir leur création artistique aux résidents.

Annuellement, une à deux manifestation culturelles seront organisées et ouvertes au grand public.

Dynamique de développement durable :

Des projets « développement durable » sont aussi à l'étude : énergie renouvelable, transports écologiques, etc. (Cf. tableau joint)

Projet : Foyer de Vie à St Joseph sur Rivière

Présenté par Mme GRIFFON, Directrice adjointe du Centre Hospitalier de Saint-Laurent du Pont.

Contexte : en avril 2007, matérialisation de la séparation FV et FAM au sein du bâtiment A de l'Hôpital de Saint-Laurent du Pont :

- FAM : 59 places (1^{er} et 2^{ème} étage)
- FV : 26 places (3^{ème} étage)

Extension du FV avec création d'un nouveau bâti à Saint-Joseph de Rivière (à 3 kms de St-Laurent du Pont) :

- *Livraison* : juin 2009
- *Capacité d'accueil* : 40 places.
- *Bâti* : - 5 maisonnées de 8 places (chambres individuelles, coin salon/kitchenette, jardin privatif)
 - une salle à manger collective (repas midi & soir)
 - une salle polyvalente, mise à disposition de la population de St-Joseph de Rivière
- *Equipe* :
 - un cadre socio-éducatif
 - des éducateurs spécialisés
 - des moniteurs éducateurs
 - des AMP
 - 5 maîtresses de maison
 - 2 veilleurs de nuit

Cette structure s'adresse à des personnes adultes (20-60 ans), stabilisées sur le plan psychique. Le suivi psychiatrique continuera d'être assuré par l'équipe mobile de liaison de St-Egrève (consultations à la Villa) et le suivi médical somatique par les médecins généralistes libéraux.

En vue de préparer les 14 nouvelles admissions, des stages de 1 mois ½ sont proposés sur notification de la CDAPH. A partir de septembre 2008, cette place de stage est vacante, faute de candidat. Si cela perdure, malheureusement, elle ne pourra être maintenue à cet effet.